CANAL SEINE-NORD EUROPE

GUIDE DE LECTURE

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

DE PASSEL A AUBENCHEUL-AU-BAC

2023

SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

Place de la pièce dans le DAE

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. **Présentation de la demande d'autorisation environnementale**	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. **Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE**	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. **Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale**	C1 – Volet « *Eaux et milieux aquatiques* »
	C2 – Volet « *Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées* »
	C3 – Volet « *Défrichement* »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. **Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « *Eaux et milieux aquatiques* »**	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux

PLAN D'ENSEMBLE DU GUIDE DE LECTURE

Présentation du dossier d'autorisation environnementale du

Canal Seine-Nord Europe entre Passel et Aubencheul-au-Bac

ORGANISATION GENERALE DU DOSSIER

COMPOSITION GENERALE DES DIFFERENTES PIECES

CORRESPONDANCE AVEC LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

GLOSSAIRE

ACRONYMES - ABREVIATIONS - SIGLES

Ce *Guide de lecture* a pour objectif de vous présenter le dossier d'autorisation environnementale et de vous aider à trouver l'information recherchée sur le projet.

Il a également pour but de vous indiquer sa composition de manière à pouvoir retrouver aisément les différentes parties constitutives du dossier et leur articulation au plan réglementaire.

ORGANISATION GENERALE DU DOSSIER

Le dossier s'organise en 4 grandes parties qui prennent la forme de Pièces distinctes notées de A à D.

Préalablement, une Note de présentation non technique du dossier propose un résumé d'ensemble des éléments conclusifs du dossier, reprenant sa structure générale, conformément à l'article R.181-13 8° du code de l'environnement.

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. **Présentation de la demande d'autorisation environnementale**	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 – Volet « *Eaux et milieux aquatiques* »
	C2 – Volet « *Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées* »
	C3 – Volet « *Défrichement* »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « *Eaux et milieux aquatiques* »	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux

Figure 1: Synoptique général de la composition du dossier

(Source : Antéagroup, 2023)

Pièces A : Présentation de la demande d'autorisation environnementale

Cette 1ère partie du dossier a pour objet de présenter le projet dans son ensemble et les caractéristiques générales de l'opération visée par la présente demande d'autorisation environnementale.

Une pièce introductive apporte des informations générales sur l'ensemble du projet (**Pièce A1**), tandis qu'une seconde pièce (**Pièce A2**) présente les éléments communs aux différentes procédures visées par la présente demande d'autorisation environnementale, conformément à l'article R.181-13 du code de l'environnement.

Une troisième pièce (**Pièce A3**) est destinée à faciliter l'appropriation du projet selon une approche à l'échelle des communes traversées. Elle se décompose en trois fascicules largement illustrés, ou cahiers territoriaux, reprenant le découpage du territoire en trois entités géographiques principales : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis.

Pièce B : Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE

Cette 2ème partie du dossier correspond à l'étude d'impact environnementale. L'étude d'impact porte sur l'ensemble du CSNE. Elle correspond à une actualisation de l'étude d'impact présentée lors de la déclaration d'utilité publique du projet.

Pièces C : Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale

Cette 3ème partie du dossier rassemble toutes les informations spécifiques détaillées pour répondre aux différents domaines couverts par la procédure d'autorisation environnementale, propres au périmètre de la demande et au niveau de précision disponible (avant-projet - AVP).

Elle regroupe les pièces réglementairement nécessaires pour l'autorisation environnementale, conformément à l'article R.181-15 du code de l'environnement. Cinq pièces distinctes composent cette partie.

Chacune des pièces spécifiques de la 3ème partie du dossier est construite de manière à pouvoir être autoportante.

Pièces D : Pièces transversales complémentaires et annexes au volet « eaux et milieux aquatiques »

Cette 4ème partie du dossier regroupe les informations utiles à la compréhension du projet dans son ensemble, montrant notamment les liens de connexité à l'échelle du CSNE et le fonctionnement hydraulique du projet. Elle rassemble les annexes au volet « eaux et milieux aquatiques », avec notamment les études de dangers. Cinq pièces distinctes composent cette partie.

Points particuliers :

- **Repérage des éléments :**

Par commodité, le repérage des éléments du projet utilise les points kilométriques (PK) de l'axe du futur canal Seine-Nord Europe qui lui-même utilise la cotation des canaux existants.

Ainsi, les 18,6 premiers km correspondant au secteur 1 compris entre Compiègne et Passel, s'échelonnent entre le PK 98,7 et le PK 117,3. Ce secteur a fait l'objet d'un premier dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE I) pour lequel un arrêté d'autorisation a été obtenu le 8 avril 2021.

Le présent dossier s'inscrit dans la continuité de cette première autorisation et concerne les secteurs suivants (DAE II) couvrant tout le reste du CSNE entre Passel et Aubencheul-au-Bac, entre les PK 117,3 et 206,0

- **Cartographie :**

Des cartes générales à petites échelles sont présentes dans le corps de texte des différentes pièces.

Compte tenu de la longueur de l'opération (environ 88,7 km), les cartographies de détail, à plus grandes échelles, sont rassemblées sous la forme d'atlas complémentaires, si nécessaire.

Vous trouverez ainsi 5 atlas complémentaires relatives aux pièces suivantes :

- Atlas de la Pièce A2,
- Atlas de la Pièce C1,
- Atlas de la Pièce C2,
- Atlas de la Pièce C3,
- Atlas de la Pièce C5.

- **Annexes :**

A la fin de chacune des pièces se trouvent des documents annexés. Ces derniers sont consultables soit physiquement car joints au présent dossier de demande d'autorisation environnementale (en format papier), soit par voie électronique via le site internet dédié au dossier de demande d'autorisation environnementale.

- **Note de synthèse :**

Afin de faciliter la lecture rapide du dossier, une note synthétique est présente au début de chacune des pièces et s'intitule : « *Ce qu'il faut retenir* ».

Sur le même format, des encarts de synthèse sont également présents en fin de chapitre lorsque cela est jugé utile pour la bonne compréhension par les lecteurs.

➔ *Format utilisé pour ces synthèses.*

POUR MIEUX VOUS ORIENTER, ***VOUS RECHERCHEZ DES INFORMATIONS***		
L'ouvrage et son fonctionnement	• Sur les emprises de l'opération et les communes concernées	Pièces A2 et A3
	• Sur les caractéristiques techniques de l'opération (ouvrages de navigation, rétablissements routiers, modalités de réalisation des travaux)	Pièce A2
	• Sur l'alimentation en eau du CSNE	Pièce C1
		Pièce C1
		Pièce D1
	• Sur les dangers potentiels de l'opération	Pièce D4
	• Sur la localisation des ouvrages	Atlas Pièce A2 (planche A2.2)
Les incidences et les mesures associées	• Sur les incidences et mesures associées relatives à l'eau et aux milieux en eau	Pièce C1
	• Sur les incidences et mesures associées sur les espèces et habitats d'espèces protégées	Pièce C2
	• Sur les opérations de défrichement	Pièce C3
	• Sur les besoins de compensation pour les milieux naturels	Pièce C2
		Pièce C5
	• Sur la localisation des sites de compensation et les mesures de compensation des milieux naturels	Pièce C5
	• Sur les impacts et mesures sur le cadre de vie et le paysage	Pièces B1 et A3
	• Sur le devenir des autres canaux	Pièce D5
La procédure et le demandeur	• Sur la procédure d'autorisation environnementale	Pièce A2
	• Sur les procédures visées	Pièce A2
	• Sur le pétitionnaire (la SCSNE)	Pièce A2
	• Sur les rubriques « IOTA » concernées	Pièce C1
	• Sur les espèces protégées visées	Pièce C2
	• Sur les parcelles à défricher	Pièce C3

COMPOSITION GENERALE DES DIFFERENTES PIECES

Pour chacune des pièces du dossier, il est indiqué son objet et l'organisation de son sommaire.

GUIDE DE LECTURE

Le présent document a pour but d'accompagner le lecteur dans sa consultation du dossier.

Il présente l'organisation et la composition de chaque pièce composant le dossier de demande d'autorisation environnementale.

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Cette note de présentation non technique a pour objectif de présenter les principaux contenus du dossier de façon synthétique, afin de faciliter sa consultation dans le cadre de l'enquête publique.

Elle constitue un résumé d'ensemble sous un format accessible à tout public.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ce document constitue une présentation et une synthèse du dossier de demande d'autorisation environnementale auquel il convient de se référer pour répondre à toute question particulière.

PIECE A1 - PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE CSNE

Cette Pièce apporte une connaissance d'ensemble du CSNE, ses objectifs, ses caractéristiques essentielles, l'organisation de sa gouvernance et les modalités de sa réalisation.

Même si cela peut présenter une redondance avec la présentation du CSNE dans l'étude d'impact, il semble important de donner tous les éléments de contexte dans cette pièce introductive du DAE, pour faciliter la prise de connaissance d'ensemble du projet par le lecteur.

La justification de la segmentation du projet en deux demandes d'autorisation environnementale est présentée dans cette Pièce.

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. Introduction	Objet et organisation de la Pièce Rappel justifiant le découpage de la demande d'autorisation environnementale en deux dossiers
2. Présentation générale et contexte d'élaboration du CSNE	Présentation générale du projet Dimension européenne du projet Organisation générale de la gouvernance du projet Sectorisation opérationnelle du CSNE Mise au point progressive du projet Travaux préparatoires déjà engagés Echéancier prévisionnel de réalisation Modalités de financement
3. Enjeux et objectifs fonctionnels du CSNE	Développement économique et attractivité des territoires Développement de la compétitivité des ports maritimes et intérieurs français Contribution à la transition écologique et énergétique Valorisation du réseau fluvial de transport Développement de l'offre logistique
4. Présentation des principales caractéristiques du CSNE	Caractéristiques principales du CSNE Présentation du tracé à l'issue des études de conception Démarche d'insertion environnementale

SOMMAIRE DE LA PIECE

5. Situation du projet au regard des autorisations administratives

Autorisations administratives obtenues
Procédures en cours
Procédures complémentaires à engager

PIECE A2 – PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Cette Pièce a pour objet de présenter les éléments communs aux différentes procédures visées par la présente demande d'autorisation environnemental, ainsi que les éléments d'information sur la procédure administrative.

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. ***Introduction : Objet de cette pièce et composition***
   - Contexte d'élaboration de la demande d'autorisation environnementale
   - Eléments de cadrage, rendus pour cette demande
   - Objet et organisation de la Pièce A2.
   - Organisation et pilotage du projet
2. ***Présentation générale de la procédure d'autorisation environnementale***
   - Présentation simplifiée du cadre réglementaire de l'autorisation environnementale
   - Information générale sur le déroulement de la procédure
   - Autres autorisations nécessaires
3. ***Identité du demandeur et présentation générale de l'opération***
   - Identification du demandeur
   - Présentation générale de l'opération concernée
   - Calendrier prévisionnel des procédures et des travaux
   - Rappel de l'intérêt public majeur du projet
4. ***Emplacement des objets visés par la demande***
   - Précisions sur la définition des emprises
   - Emplacement des ouvrages et interventions visés par la demande
5. ***Nature et consistance de l'opération***
   - Description sommaire de l'opération.
   - Caractéristiques des ouvrages principaux
   - Modalités d'exécution des travaux.
   - Modalités de remise en état des zones de travaux.
   - Modalités d'exploitation et de maintenance.
   - Mesures environnementales : évitement, réduction et compensation

SOMMAIRE DE LA PIECE	
6. Modalités de gestion des matériaux extraits	Enjeux relatifs aux matériaux extraits Stratégie de gestion des matériaux extraits Modalités de gestion des terres excavées applicables à l'opération Modalités de gestion des sédiments Gestion des matériaux de déconstruction Modalités de contrôle de la qualité des matériaux, de suivi, et de remise en état des sols
7. Rubriques et champs réglementaires couverts par la demande	Rubriques du volet « Eaux et milieux aquatiques » Espèces concernées par la demande de dérogation Surfaces soumises à autorisation de défrichement Dérogation au respect des objectifs de la directive cadre sur l'eau
8. Justification de la maitrise foncière	Maitrise foncière des emprises définitives du projet Maitrise foncière des emprises provisoires du projet Pièces justificatives

Atlas joint à la Pièce A2 :

Planche A2.1 : Plan de synthèse de l'opération (échelle : 1/25 000)

Planche A2.2 : Localisation détaillée des ouvrages (échelle : 1/5 000)

Planche A2.3 : Gestion des sites de stockage de matériaux (échelle : 1/25 000)

Planche A2.4 : Localisation des espèces protégées impactées et leurs habitats d'espèces (échelle : 1/10 000)

Planche A2.5 : Localisation des sites de compensation (échelle : 1/25 000)

Planche A2.6 : Localisation des parcelles à défricher (échelle : 1/10 000)

PIECE A3 – CAHIERS TERRITORIAUX

- ***LE NOYONNAIS***
- ***LE SANTERRE ET LA HAUTE SOMME***
- ***L'ARTOIS ET LE CAMBRESIS***

Cette Pièce, qui comprend trois fascicules distincts, a pour objet de faciliter la présentation du projet à l'échelle des territoires traversés. Le découpage repose sur trois entités géographiques principales : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis. L'objectif est d'appréhender les modalités d'insertion paysagère des ouvrages composant le projet au sein des communes traversées. Pour cela, un balayage par groupe de communes est réalisé, accompagné de nombreuses illustrations et schémas de présentation.

SOMMAIRE TYPE DE LA PIECE

1. Présentation d'ensemble du CSNE	Les éléments clés du CSNE Les principales spécificités du CSNE Le parti pris architectural et paysager global Les principaux aspects liés à la phase travaux Les maitrises d'ouvrage du projet d'ensemble
2. Présentation du CSNE sur le territoire concerné	Les éléments clés du CSNE sur le territoire concerné Les principales composantes du CSNE sur le territoire Les enjeux pris en compte dans la conception du CSNE Les adaptations issues de la concertation
3. Illustrations détaillées par sous-secteurs	Présentation par sous-secteur homogène des illustrations disponibles détaillant le projet sur les communes concernées (plan de localisation, coupes types, photomontages de la situation après travaux ou à plus long terme)
4. Références - Table des illustrations - Glossaire -	Références Tables des illustrations Glossaire simplifié

PIECE B – ETUDE D'IMPACT

Cette Pièce a pour objet la présentation de l'étude d'impact globale à l'échelle de l'ensemble du projet, comme la demande le 5° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement.
Elle repose sur une actualisation de l'étude d'impact présentée lors de la demande de déclaration d'utilité publique du projet.
Elle identifie les renvois nécessaires vers les analyses thématiques détaillées, traitées dans les Pièces spécifiques du dossier d'autorisation environnementale (Pièces C).

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. Présentation générale de l'étude d'impact	Présentation du cadre juridique, du contenu ainsi que les auteurs de l'étude d'impact
2. Résumé non technique	Résumé de l'étude d'impact
3. Appréciation des impacts de la liaison Seine-Escaut	Présentation du programme de travaux (au sens réglementaire), ainsi que le projet de liaison Seine-Escaut et ses effets
4. Description du projet de CSNE	Présentation du projet de canal Seine Nord Europe et son historique. Elle décrit les principales caractéristiques techniques du projet ainsi que les modalités de son alimentation en eau. Elle décrit également les modalités de réalisation du projet et le chantier de construction de l'infrastructure. Elle précise les objectifs de développement durable du projet.
5. Analyse de l'état initial de l'environnement	Etat actuel de l'environnement, selon 4 grands thèmes : le milieu physique le milieu naturel le milieu humain le paysage, le patrimoine culturel
6. Esquisse des principales solutions de substitution examinées et raisons du choix du projet	Présentation des différentes solutions de substitution, ou variantes de projet examinées au cours des différentes phases d'étude du projet Exposé des raisons du choix du projet

SOMMAIRE DE LA PIECE	
7. Evaluation des effets du projet et mesures en faveur	Effets permanents et mesures Effets temporaires et mesures Evaluation sur les sites Natura 2000 Effets cumulés avec d'autres projets Effets propres aux infrastructures de transport Effets sur la santé et le cadre de vie Synthèse des mesures ERC et coût
8. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols, les plans, schémas et programmes	Evaluation de la compatibilité du projet avec l'affectation des sols et son articulation avec les plans, schémas et programmes
9. Méthodologies et difficultés rencontrées	Description des méthodes et éléments utilisés pour identifier et évaluer les effets du projet sur l'environnement
10. Lexique-Glossaire	Lexique et glossaire propres à l'étude d'impact
11. Atlas cartographique	Ensemble des cartes produites pour l'étude d'impact regroupé dans l'atlas cartographique

PIECE C1 – VOLET « EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES »

Cette partie du dossier regroupe tous les éléments visés par la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (volet « IOTA », Installations, Ouvrages, Travaux et Activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques).

Elle permet de compléter l'étude d'impact sur le périmètre de l'opération pour les sujets relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et humides, et aux usages.

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. Introduction	Contexte de la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau Organisation de la Pièce
2. Résumé non technique	Caractéristiques des installations, ouvrages, travaux et activités projetés. Rubriques IOTA visées par le projet État initial actualisé. Incidences et mesures environnementales. Incidences cumulées avec d'autres projets et mesures environnementales Synthèse des études de dangers par bief et par ouvrage Compatibilité avec les documents de cadrage sur la ressource en eau Mesures de suivi, moyens de surveillance et d'entretien Méthodologies utilisées
3. Caractéristiques des installations, ouvrages, travaux, activités projetées	Présentation générale de l'opération. Focus sur trois aménagements majeurs. Données pour la conception des ouvrages Description détaillée des installations, ouvrages ou travaux envisagés, modalités d'exécution et de fonctionnement Phasage de l'opération
4. Rubriques concernées par la nomenclature	Rubriques IOTA visées pour le projet

SOMMAIRE DE LA PIECE	
5. État initial actualisé	Introduction générale Contexte climatique. Topographie à l'échelle de l'aire d'étude. Occupation des sols au droit des emprises Sol, sous-sol et sédiments. Eaux souterraines. Eaux superficielles Peuplements piscicoles et autre faune aquatique Localisation des zones humides. Enjeux des milieux naturels humides et aquatiques (hors piscicole) Identification des corridors écologiques. Usages liés à l'eau Synthèse des enjeux et des sensibilités
6. Principales variantes de substitution étudiées et raisons du choix des solutions proposées	Études préliminaires conduisant au fuseau d'étude du CSNE Variantes de tracés étudiées en phase APS. Variantes de tracés étudiées en phase APSm de 2015. Choix d'implantation des éléments connexes Variantes étudiées à l'AVP Optimisations étudiées en phase Projet Synthèse des principales variantes de substitution étudiées et raisons du choix des solutions proposées
7. Evaluation des incidences et proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation	Synthèse du cadre méthodologique et modalités de présentation Effets prévisibles du projet Mesures d'évitement Evaluation des incidences et mesures de réduction associées Mesures de compensation liées à l'eau et aux milieux humides Mesures d'accompagnement Planning de mise en œuvre
8. Évaluation des incidences cumulées avec d'autres projets et mesures associées	Incidences cumulées entre la section du CSNE de Compiègne à Passel et l'opération Incidences cumulées entre MAGEO et le CSNE
9. Sécurité des ouvrages	Identification des ouvrages classés Identification des potentiels dangers, aléas et mesures de réduction Etudes détaillées de dangers pour les barrages de classe A et B du CSNE Synthèse relative à la sécurité des ouvrages

SOMMAIRE DE LA PIECE

10. Examen de la compatibilité avec les documents de cadrage

Compatibilité avec les objectifs de qualité fixés par la DCE
Compatibilité avec les orientations des SDAGE Seine-Normandie et Artois-Picardie.
Compatibilité avec les orientations des SAGE concernés
Compatibilité avec les dispositions des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)
Compatibilité avec les dispositions des Stratégies locales mises en œuvre
Compatibilité avec les Plans de Prévention de Risque contre les inondations
Compatibilité avec les objectifs du PLAGEPOMI.
Compatibilité avec les objectifs des plans de gestion piscicole départementaux
Contribution aux objectifs visés à l'article L. 211-1 et l'article D. 211-10 du code de l'environnement
Synthèse de l'examen de la compatibilité du projet avec les documents de cadrage

11. Moyens de suivi, de surveillance et d'entretien

Aperçu d'ensemble des mesures de suivi
Détail des mesures de suivi en phase chantier.
Détail des mesures de suivi en phase exploitation
Moyen d'intervention en cas d'accident ou d'incident (en phase travaux et en phase exploitation)
Surveillance et entretien des ouvrages

12. Méthodologies d'évaluation utilisées

Méthodologies de définition de l'état initial actualisé
Définition des sensibilités environnementales
Méthodologie d'évaluation des incidences
Matrice hydromorphologique
Difficultés rencontrées

13. Auteurs des études

Atlas joint à la Pièce C1 :

Planche C1.1 : Emprises provisoires et définitives du projet (échelle : 1/25 000)
Planche C1.2 : Localisation détaillée des ouvrages (échelle : 1/5 000)
Planche C1.3 : Réseau piézométriques (échelle : 1/25 000)
Planche C1.4 : Occupation des sols selon Corine Land Cover (échelle : 1/25 000)
Planche C1.5 : Géologie de l'aire d'étude (échelle : 1/25 000)
Planche C1.6 : Contexte hydrogéologique, réseau hydrographique et usages
Planche C1.7 : Bassins versants interceptés par le projet (échelle : 1/25 000)
Planche C1.8 : Zonage des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (échelle : 1/25 000)
Planche C1.9 : Sites de frayères (échelle : 1/25 000)
Planche C1.10 : Localisation des zones humides (échelle : 1/25 000)
Planche C1.11 a et b : Impacts sur les milieux aquatiques (échelle : 1/5 000)
Planche C1.12 a et b : Mesures ERC eau et milieux aquatiques
Planche C1.13 : Localisation des stations de suivi (échelle : 1/25 000)
Planche C1.14 : Localisation des dépôts temporaires (échelle : 1/25 000)

PIECE C2 – VOLET « DEROGATION A LA PROTECTION DES ESPECES ET HABITATS D'ESPECES PROTEGEES »

Cette Pièce constitue le dossier de demande de dérogation au titre du 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos et le déplacement de différentes espèces protégées animales et végétales rencontrées dans les emprises du projet du Canal Seine Nord Europe (CSNE) entre Passel et Aubencheul-au-Bac.

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. Introduction

Contexte de la demande de dérogation
Présentation du cadre réglementaire
Organisation et pilotage des études sur les espèces
Résumé reprenant la structure de cette Pièce C2

2. Synthèse générale

Synthèse du diagnostic écologique
Effets prévisibles et mesures d'évitement et de réduction
Besoins de compensation
Programme de compensation et équivalence écologique

Synthèse des enjeux du diagnostic écologique
Effets prévisibles de l'opération et mesures d'évitement et de réduction
Impacts résiduels et besoins en compensation
Programme de compensation et équivalence écologique

SOMMAIRE DE LA PIECE

3. Présentation générale de la demande	Identité du demandeur Objet de la demande de dérogation Moyens mis en œuvre pour intégrer les enjeux liés aux espèces protégées Prise en considération des autres politiques de protection de l'environnement et de la nature Formulaires Cerfa
4. Présentation et éligibilité de l'opération	Présentation générale de l'opération Eligibilité du projet à la demande de dérogation Situation du projet au regard des procédures administratives
5. Diagnostic écologique	Synthèse des aspects méthodologiques Contexte écologique Enjeux relatifs à la flore. Enjeux relatifs à la faune Caractérisation du niveau d'intérêt des habitats d'espèces Continuités et fonctionnalités écologiques à l'échelle locale Synthèse des enjeux écologiques. Synthèse des aspects méthodologiques
6. Effets prévisibles sur la flore et la faune protégées, et mesures d'évitement et de réduction	Effets prévisibles du projet Mesures d'évitement. Mesures de réduction Qualification des effets prévisibles cumulés avec le secteur entre Compiègne et Passel Evaluation des impacts résiduels du projet sur la flore et la faune protégées Espèces protégées concernés par la demande de dérogation
7. Stratégie de compensation	Synthèse des aspects méthodologiques Besoins compensatoires Présentation générale des sites de compensation et des principales orientations pour leur gestion. Description des mesures de compensation Planning de mise en œuvre des mesures de compensation Besoins compensatoires pour la faune (détail par cortège et espèces remarquables présentant un enjeu égal ou supérieur à moyen) Description des mesures de compensation pour la faune Analyse de l'équivalence fonctionnelle entre les « pertes » et les « gains ». Analyse de l'équivalence surfacique entre les « pertes » et les « gains »
8. Bilan des plus-value écologiques après réduction et compensation	Définition de la plus-value écologique Bilan de la plus-value écologique

SOMMAIRE DE LA PIECE

9. Mesures d'accompagnement	Liste des mesures d'accompagnement Nature et modalités de mise en œuvre des mesures d'accompagnement
10. Mesures de suivi	Aperçu d'ensemble des mesures de suivi pour la flore et la faune protégées Détail des mesures de suivi
11. Planning de mise en œuvre des mesures	Planning de mise en œuvre
12. Estimation financière des mesures ERC	Coût des mesures
13. Compatibilité avec les documents de cadrage	Cohérence avec les Plans Nationaux d'Actions (PNA) Compatibilité avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Compatibilité avec le SRADDET des Hauts-de-France
14. Conclusion sur le maintien d'un état de conservation favorable des espèces et habitats d'espèces visés par la demande de dérogation	
15. Bibliographie	Références bibliographiques
16. Glossaire et acronymes	Glossaire propre à la Pièce

Atlas joint à la Pièce C2 :

Planche C2.1. Plan de synthèse de l'opération

Planche C2.2. Aires d'étude et concentration des observations de terrain

Planche C2.3. Zonages réglementaires et autres zonages du patrimoine naturel

Planche C2.4. Habitats génériques – Flore protégée et patrimoniale

Planche C2.5. Espèces faunistiques à enjeux élevés et leurs habitats d'espèces spécifiques

Planche C2.6. Guildes d'espèces faunistiques à enjeux faibles à moyens par habitat générique

Planche C2.7. Niveau d'intérêt des habitats d'espèces et des habitats naturels

Planche C2.8. Evaluation des niveaux d'impacts résiduels

Planche C2.9. Faune à enjeux élevés et habitats spécifiques impactés

Planche C2.10. Localisation des mesures d'évitement et de réduction

Planche C2.11. Continuités paysagères et fonctionnalités écologiques

PIECE C3 – VOLET « DEFRICHEMENT »

Cette Pièce a pour objet de présenter les éléments nécessaires à la demande d'autorisation environnementale pour les opérations de défrichement sur le périmètre du Canal Seine-Nord Europe entre Passel et Aubencheul-au-Bac, en référence aux articles R.181-15 et D.181-15-9 du code de l'environnement.

La présente demande d'autorisation de défrichement répond également au cadre réglementaire fixé par les articles L.341-1 à L.341-6 du code forestier.

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. Introduction	Objet de la Pièce C3 Organisation de la Pièce C3
2. Résumé non technique	Contexte réglementaire applicable Qualité du demandeur et justification de la maitrise foncière Parcelles soumises à défrichement. Restrictions au défrichement. Stratégie de compensation
3. Rappel du contexte réglementaire	Caractérisation de l'état boisé d'un terrain Cadre d'une demande d'autorisation de défrichement
4. Justification de la qualité du demandeur et de la demande	Justification de la qualité du demandeur à présenter la demande Justification de la maitrise foncière des parcelles à défriche Justification de la demande d'autorisation de défrichement
5. Localisation et caractérisation des parcelles à défricher	Identification et localisation des boisements soumis à autorisation de défrichement Parcelles boisées soumises à autorisation de défrichement et devenir des parcelles Identification des propriétaires concernés par la demande de défrichement Compatibilité avec les documents d'urbanisme
6. Analyse des restrictions au défrichement	Analyse de l'aléa lié à l'érosion des sols Identification des boisements ayant reçus des aides publiques ou ayant fait l'objet de réductions fiscales Présence de captage en eau potable au droit des secteurs concernés par le défrichement Présence d'Espaces Boisés Classés (EBC)

SOMMAIRE DE LA PIECE

7. Stratégie de compensation	Enjeux portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement Evaluation des besoins de compensation Stratégie de mise en œuvre de la compensation
8. Auteurs des études	Identification des auteurs

Atlas joint à la Pièce C3 :

Planche C3.1 : Localisation des massifs boisés au sens du code forestier (échelle : 1/25 000).

Planche C3.2 : Localisation et identification des parcelles soumises à défrichement (échelle : 1/5 000)

PIECE C4 – INCIDENCES NATURA 2000

Cette Pièce présente l'évaluation des incidences Natura 2000 relevant des articles L.414-4 et suivants et R.414-19 et suivants du code de l'environnement au regard des objectifs de conservation des espèces et des habitats des sites Natura 2000 rencontrés dans ou à proximité des emprises du projet du Canal Seine-Nord Europe entre Passel et Aubencheul-au-Bac.

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. ***Introduction***
   - Présentation de la Pièce
2. ***Résumé non technique***
   - Diagnostic écologique
   - Effets prévisibles du projet sur l'état de conservation des habitats et espèces des sites Natura 2000 et mesures
   - Mesures de compensation des incidences
   - Conclusion
3. ***Contexte réglementaire de l'évaluation des incidences***
   - Cadre réglementaire
   - Évolutions réglementaires depuis 2010
   - Éligibilité du projet à la demande de dérogation de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000
4. ***Présentation de l'opération***
5. ***Contexte Natura 2000***
   - Objectifs de l'étude
   - Contexte environnemental local
   - Les sites Natura 2000 faisant l'objet de l'évaluation d'incidences
   - Réseau Natura 2000 local (rayon de 20 km)
6. ***Méthodologie de l'évaluation des incidences***
   - Équipe de travail
   - Diagnostic écologique
   - Les rapports d'études utilisés
   - Recueil de données concernant les sites Natura 2000
   - Aire d'analyse des impacts et sélection des espèces retenues
   - Évaluation et types des incidences
   - Mesures d'évitement et de réduction
   - Évaluation des incidences résiduelles
   - Mesures compensatoires

SOMMAIRE DE LA PIECE

7. États des lieux	Évaluations d'incidences Natura 2000 réalisées en 2006 Les espèces d'intérêt communautaire à enjeu sur les sites Natura 2000 Les espèces d'intérêt communautaire retenues pour l'évaluation Les enjeux de conservation des espèces retenues pour l'évaluation
8. Analyse des incidences du projet sur la conservation des espèces	Rappel des incidences du projet analysées Analyse des incidences du projet Syntèses des incidences sur l'état de conservation des espèces retenues pour l'évaluation Natura 2000
9. Mesures de réduction des incidences	Liste des mesures de réduction des incidences Description des mesures de réduction
10. Incidences résiduelles suite aux mesures de réduction	Incidences résiduelles
11. Analyse des effets cumulés	Présentation des projets concernés par l'analyse des effets cumulés *Analyse des effets cumulés du secteur 1 du projet CANAL SEINE-NORD EUROPE avec les autres projets connus* Conclusions sur les incidences cumulées
12. Mesures compensatoires	Objectifs de compensation Localisation des mesures
13. Évaluation des incidences sur les sites éloigné	Evaluation des incidences
14. Conclusion	Bilan

PIECE C5 – PROGRAMME INTEGRE DE COMPENSATION

Cette Pièce a pour objet de présenter l'ensemble des sites de compensation retenus pour les milieux naturels, ainsi que leur plan de gestion.

Les procédures nécessaires à la mise en œuvre des programmes de compensation sont intégrées à la présente demande d'autorisation environnementale.

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. Introduction	Objet de la Pièce C5 Organisation de la Pièce C5
2. Stratégie de compensation liée aux milieux naturels	Mutualisation et fongibilité des mesures de compensation Critères d'éligibilité de la compensation et application méthodologique Rappel des besoins de compensation liés aux milieux naturels Fongibilité des mesures Définition des objectifs
3. Présentation des sites de compensation et des mesures associées	Localisation des sites de compensation Types de mesures de compensation Présentation générale des sites de compensation Bilan global des actions de compensation Modalités de maîtrise foncière et de gestion des sites de compensation
4. Mesures de suivi des actions de compensation	Suivi avant et pendant la phase travaux Suivi en phase exploitation
5. Planning de mise en œuvre et coût des compensations	Planning prévisionnel de mise en œuvre des compensations écologiques Estimation du coût des mesures de compensation

Atlas joint à la Pièce C5 :

Planche C5.1 : Localisation des sites de compensation (échelle 1/25 000)

Planche C5.2 : Synthèse du programme de compensation par site (échelle variable selon les sites, 1/5 000 à 1/10 000)

Planche C5.3 : Gains écologiques escomptés sur les sites de compensation (échelle 1/10 000)

Planche C5.4 : Zone humides recréées - réhabilitées sur le site de compensation (échelle 1/10 000)

Planche C5.5 : Habitats d'espèces spécifiques recréés - restaurés sur le site de compensation (échelle 1/10 000)

PIECE D1 – SCHEMA D'ALIMENTATION DU CSNE

Cette Pièce est une pièce d'information qui a pour objet de présenter une synthèse du règlement d'eau pour le CSNE dans son ensemble.

Avec un objectif de non dégradation des masses d'eau et d'adéquation entre la ressource disponible et les usages, l'alimentation en eau constitue un enjeu majeur pour le CSNE. Cette volonté se traduit par des objectifs forts de performance environnementale de l'ouvrage à atteindre et par des principes fonctionnels spécifiques. Ainsi, le schéma d'alimentation en eau du CSNE prévoit que seules les pertes par évaporation et infiltration seront compensées par un prélèvement, l'eau nécessaire aux éclusées étant réutilisée après remontée par pompage de bief en bief.

SOMMAIRE DE LA PIECE

Introduction

1. ***Enjeux et contexte du projet***
   - Enjeu environnemental majeur
   - Ses caractéristiques
   - Des objectifs de performance à atteindre
   - La demande en eau du Projet
2. ***Scénario retenu : Une alimentation en eau optimisée et garantie***
   - Choix du site de prélèvement de Montmacq
   - Données de base recueillies
   - Caractéristiques du bassin de retenue de Louette
   - Modalités du prélèvement : Des équilibres naturels respectés
3. ***Première mise en eau du canal et de la retenue de Louette***
   - Modulation des débits de pompage lors de la première mise en eau
   - Modélisation du phasage prévisionnel de première mise en eau du canal et de la retenue de Louette
   - Optimisation de cette première mise en eau
4. ***Insertion du projet dans son environnement***
   - Incidence du prélèvement sur le plan quantitatif et sur la ligne d'eau
   - Incidence du prélèvement sur la qualité de l'eau
   - Suivis mis en place
5. ***Références***

PIECE D2 – OBJECTIFS DE QUALITE DES EAUX DU CSNE

Cette Pièce a pour objet de présenter une évaluation, à terme, de la qualité des eaux des ouvrages hydrauliques constitutifs du CSNE. Ce point concerne l'ensemble des biefs du CSNE et la retenue de Louette.

Au sens de la Directive Cadre sur l'Eau qui sert de référence pour définir les objectifs de qualité des eaux, le CSNE correspond à la fois à une masse d'eau artificielle et à une masse d'eau fortement modifiée selon les sections considérées. La section sud du projet (partie du bief 1 entre Compiègne et Montmacq) constitue en effet pour partie une rivière canalisée.

Les objectifs visés de qualité devront se référer au bon potentiel écologique et au bon état chimique.

SOMMAIRE DE LA PIECE

Introduction

1. ***Cadre réglementaire applicable***
   - Champ d'application de la DCE
   - Objectifs de qualité des eaux
2. ***Ouvrages en eau du CSNE***
   - Présentation des ouvrages constitutifs du canal
   - Présentation du bassin réservoir de Louette
   - Masses d'eau connectées au CSNE
   - Rejets directs dans le CSNE
3. ***Evaluation de la qualité des eaux du CSNE***
   - Focus sur la qualité des eaux de l'Oise
   - Qualité physico-chimique des eaux du CSNE. Principaux résultats obtenus
   - Etats biologique et chimique du CSNE. Principaux résultats obtenus
4. ***Evaluation de la qualité des eaux du bassin réservoir de Louette***
   - Méthodologie d'évaluation mise en œuvre
   - Principaux résultats de la modélisation
   - Mesures d'insertion proposées
5. ***Evaluation de la qualité des eaux du bief de Venette du CSNE***
   - Objectifs fixés
   - Simulations prévisionnelles
   - En synthèse
6. ***Incidences des apports par les bassins versants naturels***
   - Potentiel écologique du canal soumis aux apports extérieurs
   - Conclusion générales des modélisations entreprises
7. ***Conclusion générale de cette pièce***

PIECE D3 – MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DU CSNE

Cette Pièce a pour objet de présenter une synthèse des* moyens de surveillance et d'entretien *prévus à l'échelle de l'ensemble du CSNE.

Elle rappelle les exigences formulées par la législation en vigueur, notamment par le décret du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques avant d'évoquer les principaux suivis qui seront mis en place pour évaluer l'incidence réelle du CSNE sur les eaux souterraines et superficielles en lien avec la surveillance des ouvrages.

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. ***Introduction***
2. ***Rappel des dispositions prises dès la conception du projet***
   - Niveau de service imposé
   - Durée de vie des ouvrages
3. ***Organisation de l'exploitation et de la maintenance du CSNE***
   - La stratégie adoptée quant à l'entretien et la maintenance du CSNE
   - La structure d'exploitation et de maintenance
   - Les équipements de gestion centralisée
4. ***Documents de suivi de la sécurité des ouvrages hydrauliques***
   - Classement des ouvrages hydrauliques en application de l'article R. 214-112 du code de l'environnement
   - Dossiers à soumettre au Préfet ou au service de contrôle des ouvrages hydraulique
5. ***Surveillance courante, auscultation et entretien associés***
   - Gestion hydraulique – Données de base
   - Visites de surveillance courante
   - Visites Techniques Approfondies
   - En résumé. Synthèse des informations collectées
6. ***Surveillance en cas d'évènement particulier***
   - Intervention en cas de pollution accidentelle
   - Intervention en période de crue
   - Intervention en cas d'étiage
7. ***Suivi des effets du CSNE sur la ressource en eau***
   - Suivi des nappes d'eau souterraine
   - Suivi hydrologique des eaux de surface
8. ***Autres mesures de suivi***
   - Les enjeux autour de la création d'un canal « vivant »
   - Le suivi des mesures de compensation des milieux humides et aquatiques
   - Suivi des effets au sens large du projet

PIECE D4 – ETUDES DE DANGERS

Cette Pièce est constituée de la note « Chapeau » des études de dangers du projet du Canal Seine-Nord Europe, ainsi que la note d'organisation « unique ». Ces 2 notes viennent « relier » les différents ouvrages à une échelle plus globale et présenter leur contexte général.

Ces notes globales au CSNE sont complétées des études de danger (EDD) des barrages de classe A ou B ainsi que les notes « ATB » des barrages de classe C.

DOCUMENTS DE LA PIECE D4 « Note Chapeau »

1. *Objet et contenu de cette note chapeau*
2. *Ouvrages classés en tant que barrages du CSNE*
3. *Analyse hydrologique transverse*
4. *Analyse transverse du passage des crues exceptionnelles et extrêmes*
5. *Crues de chantier*
6. *Dimensionnement des déversoirs de sécurité*
7. *Vérification de l'indépendance hydraulique des barrages*
8. *Description des sites éclusiers*
9. *Alimentation électrique*
10. *Systèmes attachés à l'exploitation du CSNE*
11. *Téléconduite des ouvrages (écluses et pont-canal de la Somme)*
12. *Système de gestion hydraulique*
13. *Ouvrages annexes de sécurité au site éclusier*
14. *Sécurisation fonctionnelle des sites éclusiers*

DOCUMENTS DE LA PIECE D4 « Note d'organisation unique « Chapeau »

1. *Objet de ce document*
2. *Organisation en phase chantier*
3. *Organisation en phase intermédiaire et phase exploitation*
4. *Analyse transverse du passage des crues exceptionnelles et extrêmes*

Etudes de dangers et notes ATB de la Pièce D4 :

Dénomination	*Classe*
4.1 EDD Barrage de Noyon	B
4.2 EDD Barrage de Catigny	B
4.3 EDD Barrage du bief 4 sud	A
4.4 EDD Barrage du pont-canal de la Somme	A
4.5 EDD Barrage du bief 4 nord	B
4.6 EDD Barrage d'Allaines	A
4.7 EDD Barrage du bief 5 nord	B

Dénomination	*Classe*
4.8 EDD Barrage de Marquion-Bourlon	A
4.9 EDD Barrage d'Oisy-le-Verger	B
4.10 EDD Barrage de Louette	A
4.11 ATB Bief 6 Sud	C
4.12 ATB Rescindement du Canal du Nord Catigny	C
4.13 ATB Extension Bief 2	C
4.14 ATB Bief 3 Nord	C

PIECE D5 – INCIDENCES SUR LES AUTRES CANAUX EXISTANTS

Cette Pièce a pour objet de présenter, de manière synthétique, le fonctionnement actuel des différents canaux intersectés par le futur CSNE et de montrer leur situation, notamment sur le plan fonctionnel, à l'issue de la réalisation de ce projet.

Elle est établie sur la base des études de conception réalisées. Son périmètre couvre l'ensemble du projet de CSNE entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac.

SOMMAIRE DE LA PIECE

1. ***Introduction*** — Introduction
2. ***Insertion du CSNE dans le réseau existant*** — Caractéristiques de la situation actuelle; Présentation des canaux intersectés par le tracé du CSNE et des principaux ouvrages hydrauliques associés
3. ***Canaux subissant des modifications importantes*** — L'Oise canalisé; Le canal latéral à l'Oise; Le canal du Nord; Réaménagements projetés et suivis assurés après mise en service du CSNE
4. ***Conclusion***

CORRESPONDANCE AVEC LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Les documents communs aux différents volets de la procédure :

Références code de l'environnement	Documents à fournir	Place dans le dossier de demande	
R.181-13 4°	Nature-Consistance-Volume-Objet de l'ouvrage. Modalités d'exécution et de fonctionnement	**Pièce A2**	Voir chapitres 3 et 5
	Rubriques concernées par le projet (nomenclature eau)	**Pièce A2**	Voir chapitre 7
		Pièce C1	Voir chapitre 4
	Les moyens de suivi et de surveillance prévus	**Pièce C1**	Voir chapitre 11
	Les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	**Pièce C1**	Voir chapitre 11.4
	Les conditions de remise en état du site	/	*Non concerné*
R.181-13 7°	Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	**Pièce A2**	Se reporter à l'atlas cartographique de la Pièce
R.181-13 8°	La note de présentation non technique du projet	**Note de présentation non technique**	Note spécifique au début du dossier, complétée également au début de chaque Pièce spécifique par un résumé
R.181-13 2°	Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet	**Pièce A2**	Se reporter à l'atlas cartographique de la Pièce
R.181-13 3°	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain	**Pièce A2**	Voir chapitre 8 et annexes
R.181-13 5°	L'étude d'impact	**Pièce B1**	Toute la Pièce
R414-19 R181-14 II	L'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000	**Pièce C4**	Toute la Pièce

Les documents spécifiques au volet loi sur l'eau et milieux aquatiques :

Références code de l'environnement	Documents à fournir	Place dans le dossier de demande	
D.181-15-1	Incidence du projet sur l'eau et les milieux aquatiques	**Pièce C1**	Voir chapitre 7
	Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les différentes alternatives	**Pièce C1**	Voir chapitre 6
	Compatibilité du projet avec SAGE, SDAGE ou PGRI le cas échéant	**Pièce C1**	Voir chapitre 10
Barrages de retenue et digues de canaux (rubrique 3.2.5.0) D.181-15-1 R.214-1 (annexe)	1 – Document décrivant l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, son entretien et sa surveillance en toutes circonstances (vérifications, visites techniques, dispositif d'auscultation, moyens d'information et d'alerte de la survenance de crues et de tempêtes) – 2° du I de l'art R214-122 du code de l'environnement	**Pièce C1**	Voir chapitre 11.5.2
		Pièce D3	Toute la Pièce
		Pièce D4	Toute la Pièce
	2 - Note décrivant la procédure de première mise en eau conformément aux dispositions du I de l'article R.214-121 du code de l'environnement	**Pièce C1**	Voir chapitre 3.4.1.3
		Pièce D1	Toute la Pièce
	4 - Note précisant que le porteur de projet disposera des capacités techniques et financières permettant d'assumer ses obligations à compter de l'exécution de l'autorisation environnementale jusqu'à la remise en état du site	**Pièce A2**	Voir Annexes

Les documents spécifiques au volet « dérogation espèces protégées » :

Références code de l'environnement	Documents à fournir	Place dans le dossier de demande	
D.181-15-5 L.411-2 4°	Demande de dérogation pour destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées (document Cerfa N°13614*01)	**Pièce C2**	Voir Annexes, 17.1
	Demande de dérogation pour la capture, la perturbation intentionnelle ou la destruction de spécimens d'espèces animales protégées (document Cerfa N°13616*01)	**Pièce C2**	Voir Annexes, 17.1
	Demande de dérogation pour destruction de spécimens d'espèces végétales protégées (document Cerfa N°13617*01)	**Pièce C2**	Voir Annexes, 17.1
	Demande de dérogation pour récolte de spécimens d'espèces végétales protégées (document Cerfa N°11633*02)	**Pièce C2**	*Cf Fiches de mesures*
	État initial faune / flore (méthodologie et résultats)	**Pièce C2**	Voir chapitre 5 Voir Annexes, 17.2 et 17.3
	Solutions alternatives étudiées	**Pièce C2**	Voir chapitre 4.2
	Justification de la correspondance à l'un des cinq cas possibles de dérogation prévus par l'article L.411-2 du code de l'environnement (ex : raison impérative d'intérêt public majeur)	**Pièce C2**	Voir chapitre 4
	Localisation des espaces protégés ou à enjeu à proximité du projet	**Pièce C2**	Voir chapitre 5.2
	Plan de situation des espèces protégées (animales et végétales)	**Pièce C2**	Voir atlas cartographique de la Pièce
	Plan de situation localisant les habitats d'espèces impactés	**Pièce C2**	Voir atlas cartographique de la Pièce
	État des populations locales des espèces protégées	**Pièce C2**	Voir chapitres 5.3 et 5.4
	Évaluation des impacts bruts et résiduels sur les espèces protégées	**Pièce C2**	Voir chapitres 6.1 à 6.6
	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation	**Pièce C2**	Voir chapitres 6.1 à 6.4
		Pièce C5	Toute la Pièce pour les compensations
	Plan de situation localisant les mesures d'évitement et de réduction	**Pièce C2**	Voir atlas cartographique de la Pièce
	Plans cadastraux des parcelles concernées par les mesures de compensation	**Pièce C5**	Voir atlas cartographique de la Pièce
	Mesures de suivi et/ou d'accompagnement	**Pièce C2**	Voir chapitres 9 et 10

Les documents spécifiques au volet « défrichement » :

Références code de l'environnement	Documents à fournir	Place dans le dossier de demande	
D.181-15-9	Demande d'autorisation de défrichement (document Cerfa N° 13632*07)	**Pièce C3**	Voir Annexes, 9.3
	Plans cadastraux des parcelles concernées par le défrichement	**Pièce C3**	Voir atlas cartographique de la Pièce
	Plan de situation indiquant les terrains à défricher et la superficie	**Pièce C3**	Voir atlas cartographique de la Pièce
	Attestation de propriété	**Pièce C3**	Voir chapitre 4.2
		Pièce A2	Voir Annexes
	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur	/	*Non concerné*
	Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique, copie de la déclaration d'utilité publique	**Pièce A2**	Voir Annexes
	Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur la qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant)	**Pièce A2**	Voir Annexes
	Pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414-27, 25) du code de l'environnement, une évaluation des incidences Natura 2000	**Pièce C4**	Toute la Pièce
	Destination des terrains après défrichement	**Pièce C3**	Voir chapitre 5.2

GLOSSAIRE

Altération de la qualité de l'eau : Groupe de paramètres de même nature ou de même effet. Chaque altération est ainsi reliée à une stratégie d'action de restauration de la qualité des cours d'eau.

Aquifère : Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurées) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage, ...).

Automoteur : Péniche motorisée.

Avant-projet sommaire : Détermination du fuseau dans lequel le tracé du projet pourra s'inscrire (bande DUP), et des principales caractéristiques des ouvrages

Avant-projet : Etudes permettant de préciser le tracé du canal à l'intérieur du fuseau retenu, les principes de conception des ouvrages et d'étudier les mesures de protection de l'environnement, mais aussi de déterminer des actions d'accompagnement souhaitables pour maximiser les bénéfices de l'infrastructure pour les territoires concernés.

Bassin d'épargne : Bassin accolé à une écluse permettant de stocker une partie de l'eau éclusée pour la restituer lors du remplissage suivant de l'écluse.

Bassin versant de surface : Ensemble des pentes inclinées vers un même cours d'eau et y déversant leurs eaux de ruissellement.

Bassin versant souterrain (syn. Bassin hydrogéologique) : Partie d'un aquifère, simple ou complexe, dans laquelle les eaux souterraines s'écoulent vers un même exutoire ou groupe d'exutoires. Il est délimité par une ligne de partage des eaux souterraines.

Bassin de virement : Bassin permettant aux bateaux de virer de bord.

Bassinée : Volume d'eau transféré vers les bassins d'épargne et le bief aval lors du franchissement d'une écluse (éclusage ou sassement).

Bief : Portion de canal ou de rivière située entre deux ouvrages (barrages ou écluses).

Bief de partage : Portion de canal ou de rivière situé au sommet du relief que franchit le canal.

Canal latéral : Canal de dérivation.

Canal de dérivation : Entièrement artificiel, constitué d'une succession de biefs horizontaux. Permet aux bateaux de court-circuiter une portion de rivière, trop longue ou non navigable.

Captage : dérivation d'une ressource en eau. Au sens restreint, désigne tout ouvrage utilisé couramment pour l'exploitation d'eaux de surface ou souterraines.

Captif (aquifère) : Aquifère intercalé entre deux formations quasi imperméables**.**

Champs captant : Zone englobant un ensemble d'ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe.

Chenal de navigation : Partie du lit de la rivière ou largeur du canal où est assuré un mouillage suffisant pour la navigation. Il peut être balisé.

Conductivité : Représente la résistance qu'une eau oppose au passage d'un courant électrique. Ce paramètre est proportionnel à sa minéralisation. Plus une eau est riche en sels minéraux ionisés, plus la conductivité est élevée.

Convoi poussé / remorqué : Ensemble rigide de bateaux dont l'un au moins est motorisé. La plupart des convois sont poussés.

Darse : Bassin portuaire pourvu de quais, généralement perpendiculaires à la voie principale.

dB (Décibels) : Unité servant en acoustique à mesurer une intensité sonore. L'intensité des sons est exprimée en décibels pondéré (A) dans une échelle allant de 0 dB(A), seuil de l'audition humaine, à environ 120 dB(A), limite supérieure des bruits usuels de notre environnement.

Débit : Volume d'eau passant dans une rivière, par unité de temps. Caractérise la situation hydraulique d'une rivière.

Déblai : Mouvement de terre consistant à enlever des matériaux pour abaisser le niveau du terrain.

Déclaration d'utilité publique (DUP) : Acte administratif représentant la phase préliminaire d'une opération projetée par une personne publique. Permet d'acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les terrains d'emprise nécessaires au projet.

Délaissé : Canal ou rivière où la navigation ne se fait plus, mais qui peut encore conserver une fonction hydraulique et qui reste accessible aux pêcheurs.

Développement durable : Mode de développement prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux besoins présents, tout en veillant à ne pas gaspiller les ressources des générations futures ou compromettre leur capacité à satisfaire leurs propres besoins.

Déversoir : Ouvrage par lequel s'écoule le trop-plein d'un canal ou d'un réservoir.

Écluse : Ouvrage qui permet aux bateaux de franchir la différence de niveau existant entre un bief amont et un bief aval.

Éclusée : Opération de vidange ou de remplissage du sas de l'écluse pour transférer les bateaux d'un bief à l'autre.

Escalier d'eau : Succession des différents biefs d'un canal, reliés par des écluses.

Étiage : Niveau des basses eaux.

Etudes d'avant-projet : Destinées à préciser les caractéristiques du canal, d'étudier les mesures de protection de l'environnement et de déterminer des actions d'accompagnement souhaitables.

Étude d'impact : Précisent les incidences prévisibles du projet sur l'environnement, les correctives à mettre en œuvre pour réduire et si possible supprimer ces incidences, et les mesures compensatoires pour annuler les impacts résiduels.

Étude préliminaire : Ont pour objet d'examiner toutes les solutions de fuseaux de tracés, c'est-à-dire les zones géographiques à l'intérieur desquelles tout tracé de canal possède des caractéristiques techniques et environnementales voisines.

Évapotranspiration : Phénomène naturel résultant de l'évaporation par le sol et de la transpiration par les végétaux.

Gabarit Vb : Gabarit qui entre dans une classification européenne des voies navigables européennes permettant l'accès de bateaux d'emport supérieur à 3000 tonnes.

Indice Biologique Diatomées (IBD) : Permet d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau à partir de l'analyse des diatomées.

Impact environnemental : Effets de l'ouvrage, de sa construction et de son utilisation, sur l'environnement paysager que ce soit la faune, la flore, la pollution visuelle, sonore, etc.

Libre (aquifère) : Aquifère surmonté de terrains perméables et disposant d'une surface piézométrique libre et d'une zone non saturée.

Maître d'ouvrage : Celui pour le compte duquel les travaux sont réalisés.

Masse d'eau : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la DCE. Une masse de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

Mesure NGF : Côte altimétrique ayant pour référence le nivellement géographique français.

Mouillage : Profondeur d'eau disponible, détermine le tirant d'eau maximal autorisé.

Multimodalité : Chaîne combinant plusieurs modes de transport (routier, ferroviaire, fluvial, maritime).

Nappe : Masse d'eau souterraine remplissant les vides d'un terrain poreux et perméable et surmontant une couche perméable.

Natura 2000 : Réseau constitué de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres de l'Union européenne. A pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

Plan d'Occupation des sols (POS) : voir PLU.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains, Remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols). Contrairement à ce dernier qui se contentait de réglementer l'occupation des sols, le PLU engage une réflexion collective sur l'aménagement communal à l'horizon des quinze prochaines années.

Plate-forme multimodale : Zone équipée pour permettre la combinaison de plusieurs modes de transport de marchandises (route, fer, voie d'eau, et éventuellement mer).

PK, point kilométrique : Bornes kilométriques permettant de repérer les points singuliers et les ouvrages.

Pont-canal : ouvrage d'art permettant à un canal de franchir une rivière, un canal, une voie ferrée, ou encore une route.

Piézomètre : Dispositif de mesure de la hauteur de la nappe. Les piézomètres sont le plus souvent équipés d'appareillage de mesure et d'enregistrement en continu d'un niveau d'eau mesuré dans un puits ou un forage.

Pont-canal : Ouvrage d'art permettant à un canal de franchir une rivière, un canal, une voie ferrée, ou encore une route.

Porosité : Rapport du volume des interstices, dans un échantillon de matériau tel qu'un sol, au volume total de l'échantillon, vides compris.

$QMNA_5$: Débit d'étiage calculé à partir du minimum des débits moyens mensuels au cours d'une année civile.

Rectangle de navigation : Zone au travers de laquelle doit passer le bateau. Sa base est formée par le chenal de navigation, qui garantit une hauteur d'eau suffisante sous la coque. De même, sous un pont ou dans un souterrain, sa hauteur est donnée par la « hauteur libre », celle qui garantit une garde suffisante pour le passage du bateau.

Réseau hydrographique : Ensemble des cours d'eau (ruisseaux, rivières...) se déversant dans un même exutoire (rivière principale ou fleuve).

Remblai : Mouvement de terre consistant à rajouter des matériaux pour relever le niveau du terrain.

Report modal : Transfert d'une partie des marchandises d'un mode de transport sur un autre mode de transport.

Retenue (zone de retenue) : Masse d'eau retenue en amont par un barrage.

SANDRE : Secrétariat d'Administration National des Données Relatives à l'Eau, chargé d'établir le langage commun aux producteurs et aux utilisateurs de données.

SAU : Surface agricole utilisée par les exploitations qui ont leur siège sur la zone géographique concernée.

Schéma d'alimentation en eau : Précise le fonctionnement hydraulique du canal en faisant apparaître le dispositif qui permet de compenser les pertes d'eau et les consommations aux ouvrages, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour réalimenter en eau le canal et en particulier le (les) bief (s) de partage.

Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) : Permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

SEQ-EAU : Principe de ce système d'évaluation reposant sur la notion d'altérations. Une altération est constituée d'un ou de plusieurs paramètres ayant un effet identique sur le milieu. Pour évaluer la qualité annuelle ou interannuelle, un nombre minimum de prélèvement et leur répartition optimale dans l'année sont nécessaires pour qualifier l'altération.

Les classes de qualité sont construites à partir de l'aptitude de l'eau à satisfaire la biologie et les usages liés à la santé (production d'eau potable et pratique de loisirs et sports aquatiques).

SEEE : système d'évaluation de la qualité permettant de couvrir l'ensemble des éléments de qualité participants à l'évaluation de l'état au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) pour toutes les catégories d'eau de métropole et d'outre-mer

Siphon : Ouvrage hydraulique permettant le passage en point bas d'un écoulement libre sous un canal. L'écoulement dans un siphon est en charge (sous pression) à la différence d'un aqueduc.

Surlargeur : Augmentation locale de la largeur du canal destinée à permettre le croisement des bateaux lorsque le tracé présente des courbures importantes.

Tirant d'air : Distance verticale entre le niveau du plan d'eau et la partie fixe la plus haute du bateau au-dessus de l'eau.

Tirant d’eau : Hauteur de la partie immergée du bateau. Le tirant d’eau varie donc avec la charge.

Unité hydrographique : Sous-bassin ou groupement de sous-bassins dont le contour peut être déterminé par le SAGE. C’est l’unité de référence pour la délimitation des périmètres de SAGE s’appuyant sur des critères de cohérences hydrographique (bassin versant), écosystémique, hydrogéologique et socio-économique.

Zones humides : Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

ACRONYMES - ABREVIATIONS - SIGLES

APPB	Arrêté préfectoral de Protection de Biotope
AAPPMA	Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
AASQA	Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air
ABF	Architecte des Bâtiments de France
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADES	Accès aux Données des Eaux Souterraines
AE	Autorité Environnementale
AEP	Alimentation en Eau Potable
APB	Arrêté de Protection de Biotope
APS	Avant-Projet Sommaire
APSm	APS modificatif
ARS	Agence Régionale de la Santé
AZI	Atlas des Zones Inondables
CCAF	Commissions Communales d'Aménagement Foncier
CIAF	Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier
CdN	Canal du Nord
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CLE	Commission Locale de l'Eau
CO2	Dioxyde de carbone
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSNE	Canal Seine-Nord Europe
dB	Niveaux sonores exprimés en décibels (dB)
DCE	Directive Cadre sur l'Eau (Directive européenne)
DO	Espèce inscrite à la Directive Oiseaux
DOG	Document d'Orientation Générales
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EBC	Espace Boisé Classé
EH	Equivalent Habitant
ENS	Espace Naturel Sensible
EPDUP	Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
EPRI	Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation
EVP	Equivalent vingt pieds
FSD	Formulaire Standard de Données
IBD	Indice Biologique Diatomées
IBGA	Indice Biologique Global Adapté aux grandes rivières
IBGN	Indice Biologique Global Normalisé
IBMR	Indice Biologique Macrophytique en Rivière
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
Îlot agricole	Ensemble de parcelles culturales exploitées par un même agriculteur
INAO	Institut National des Appellations d'Origine
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INRAP	Institut National de Recherche en Archéologique Préventive
IPR	Indice Poisson en Rivière
LAeq	Niveau de pression acoustique équivalent
MAGEO	Mise au Gabarit Européen de l'Oise
MISE	Mission Inter Service de l'Eau
MNT	Modèle Numérique de Terrain
NNN	Niveau Normal de Navigation
NOX	Oxyde d'azote
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PAC	Politique Agricole Commune
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Urbain
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PDPG	Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PGRI	Plan de Gestion des Risques Inondations
PK	Point Kilométrique
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPE	Périmètre de Protection Eloigné
PPR	Périmètre de Protection Rapproché
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRM	Plan de Prévention des Risques Miniers
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques

PSG	Plan Simple de Gestion
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RTE-T	Réseau Trans-Européen des Transports
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utilisée
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDC	Schéma Départemental des Carrières
SDEVN	Schéma Directeur d'Exploitation des Voies Navigables
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDVP	Schéma Départemental à Vocation Piscicole
SRA	Service Régional de l'Archéologie
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STEP	Stations d'épuration des eaux usées
TRI	Territoire à Risque important d'Inondation
TVB	Trame Verte et Bleue
VNF	Voies Navigables de France
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZDE	Zone de Développement de l'Eolien
ZDH	Zone à Dominante Humide
ZERC	Zone d'Exploitation et de Réaménagement Coordonné des carrières
ZI	Zone Inondable
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural. Urbain et Paysager
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Avec la participation de

Royal HaskoningDHV — Enhancing Society Together
setec
one — objectif nord europe
ARCADIS — sweco — ea
anteagroup

Assistant à Maîtrise d'ouvrage

Maîtres d'œuvre

Préparation et coordination du Dossier d'Autorisation Environnementale

Partenaires financiers

Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Région Hauts-de-France
Région îledeFrance
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté Égalité Fraternité
Nord — le Département est là
OISE — LE DÉPARTEMENT
Pas-de-Calais — Le Département
somme — LE DÉPARTEMENT

SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

www.canal-seine-nord-europe.fr